

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Rapport d'activité de l'association & présentation des comptes de l'association

Compte tenu du contexte sanitaire, l'assemblée des propriétaires de l'Association Syndicale Autorisée de la Villa du Pré Saint Gervais a eu lieu par correspondance.

Un courrier a été adressé à chaque propriétaire disposant d'un droit de vote, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit remis en main propre contre signature d'un récépissé. 131 courriers ont ainsi été envoyés.

Chaque propriétaire disposait d'un délai de 15 jours, à compter de la date de réception du courrier, pour voter.

Le quorum permettant à l'assemblée de délibérer valablement est atteint, 125 propriétaires ayant accusé réception du courrier pour un total de 638 voix.

1. Rapport d'activité de l'association & présentation des comptes de l'association

Le rapport du Président sur l'activité de l'association et sa situation financière était annexé au courrier adressé à chaque propriétaire.

La délibération suivante a été soumise au vote des propriétaires : "*J'approuve le rapport sur l'activité de l'ASA Villa du Pré Saint Gervais et sa situation financière*" qui pouvaient répondre à l'aide d'un bulletin joint au courrier.

Conformément à l'article 20 du décret 2006-504, en l'absence de réponse d'un propriétaire dans le délai défini de 15 jours ; celui-ci est réputé favorable à la délibération.

Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 638
- Pour: 632
- Abstention 6


Le rapport d'activité est donc approuvé à la majorité des propriétaires.

Fait au Pré Saint Gervais le 21 décembre 2020.



1

ASA
Association Syndicale Autorisée
des propriétaires de la Villa du Pré
93310 Le Pré Saint Gervais
Le président du Syndicat





Association Syndicale Autorisée
de la Villa du Pré Saint Gervais
Mairie du Pré-Saint-Gervais
84 bis, rue André Joineau
93310 Le Pré Saint Gervais

Rapport du président sur l'activité de l'association et sa situation financière Assemblée des Propriétaires 2020

Travaux d'enfouissement

Comme pour les années précédentes, l'activité du Syndicat a été principalement consacrée à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux souterrains.

Depuis notre Assemblée précédente, nous avons terminé la réfection des chaussées de la Villa, fait enlever les poteaux électriques et téléphoniques et fait procéder à la réfection des trottoirs endommagés par le creusement des tranchées. En ce qui concerne le réseau téléphonique, Orange a fait réaliser l'enfouissement Avenue des Acacias.

Aujourd'hui, l'ensemble des travaux prévus a été réalisé, à l'exception de l'enfouissement du téléphone pour quelques propriétés de l'Avenue de l'Aigle. Comme les années précédentes, il est extrêmement difficile d'obtenir une quelconque réactivité de la part d'Orange malgré nos relances.

Cependant, l'aspect général de la Villa a changé positivement avec l'absence des poteaux et la réfection des chaussées, ce qui nous permet de disposer d'un cadre de vie amélioré.

Rampe Avenue des Marronniers

Lors de la dernière assemblée générale, plusieurs propriétaires habitant le haut de l'avenue des Marronniers se sont plaints que des motos ou des scooters empruntaient la rampe donnant accès l'avenue du Belvédère. Nous avons étudié ce problème avec l'aide des services techniques de la Ville du Pré et avons décidé de faire poser une barrière en bas de cette rampe. Cette solution permet le passage des piétons, poussettes et vélos mais pas celui de motos ou de scooters.

Candidature de l'ASA au patrimoine d'intérêt régional région Ile de France

L'ASA a posé sa candidature au label "patrimoine d'intérêt régional région Ile de France". Ce label, si nous l'obtenons, nous donnera un niveau de protection accru de notre patrimoine et nous rendra éligibles à l'obtention de certaines subventions. Le Syndicat tient à remercier tout particulièrement Monsieur Antoine Monpert pour l'ensemble du travail qu'il a accompli dans cette démarche. Sans son intervention, cette candidature n'aurait pas été possible.

Rec

CF

Situation financière.

La situation financière de l'ASA est saine. Vous trouverez ci-dessous un exposé de la situation pour 2019, le dernier exercice clôturé.

Pour l'année 2019, nos dépenses totales se sont montées à 126 633,44€ pour un montant total de recettes de 42 967,92 €.

Cependant, la grande majorité des dépenses ont été liées aux travaux d'enfouissement des réseaux et ont été financées en grande partie par l'emprunt que l'ASA a souscrit fin 2016.

Si l'on ne prend pas en compte les travaux d'enfouissement mais uniquement les coûts liés à l'emprunt qui financent ces travaux, nous arrivons à la situation suivante pour 2019 (avec comparaison avec l'exercice précédent) :

	2018	2019
Travaux d'entretien et de réparation	6 936,66	17 594,13
Remboursement d'emprunt	27 477,24	26 933,76
Frais de gestion	3 002,59	3 449,75
Total Dépenses	37 416,49	47 977,64
Redevances syndicales	41 921,81	42 967,92
Total Recettes	41 921,81	42 967,92
Bilan net (recettes – Dépenses)	4 505,32	- 5 009,72

Pour 2019, nous constatons que nos dépenses récurrentes ont été supérieures à nos recettes. Cela s'explique par le fait que l'élagage des arbres a été réalisé cette année-là. L'élagage est une opération d'un montant significatif (environ 14 000€) que nous ne réalisons que tous les 3 ans. De ce fait, l'ASA présente généralement un déficit pour les années d'élagage et un excédent pour les années sans élagage (comme 2018).

En ce qui concerne les travaux d'enfouissement, je vous rappelle que le montant budgété de ces travaux s'élève à 453 000 €, financés pour 400 000 € par un emprunt auprès de la Banque Postale et pour 53 000 € par les fonds propres de l'ASA (réserves constituées avant 2016 en prévision de ces travaux).

Sur ces 453 000 €, l'ASA n'a payé que 221 566 € (soit un peu moins de 50%). Le solde sera réglé à la fin complète du chantier.



ASA
Association Syndicale Autorisée
des propriétaires de la Villa du Pré
93310 Le Pré Saint Gervais
Le président du Syndicat

